

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2018 DE CHF 10'000 POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE DESTINÉE AUX VICTIMES DU SÉISME ET TSUNAMI EN INDONÉSIE

Considérant,

- la situation catastrophique régnant actuellement en Indonésie due à un tremblement de terre de magnitude 7.5 qui a déclenché un tsunami meurtrier et dévastateur,
- les dizaines de milliers de personnes déplacées, qui dépendent totalement de l'aide humanitaire pour l'approvisionnement en nourriture et en biens de première nécessité,
- les différents témoignages décrivant des conditions sanitaires alarmantes,
- l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,


le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 10'000 pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes du séisme et tsunami en Indonésie.
2. De comptabiliser ce montant sur le compte 5930.000.36380.02.
3. De laisser à l'Exécutif la décision de choisir le bénéficiaire de cette aide, en l'occurrence la Chaîne du Bonheur.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Bardonnex, le 21 novembre 2018



Jean-Claude MARCHAND
Président